

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-29

Objet : Changement du nom du cinéma municipal "Cinéma le Grenier à sel" suite aux travaux de rénovation.

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à 19h03 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUCCQ, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Marc LE FOLGOC représenté par Frederic REBOUL
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI OUHARZOUNE
Ahmed KABA représenté par Djamel ARICHI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT

Absents : Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : M. AGHACHOUI - Mme LOUIS- Mme MONNIER - M. SIAD - M. TRAN - M. BERNARDET - Mme Aoustin

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2024-29

Objet : Changement du nom du cinéma municipal "Cinéma le Grenier à sel" suite aux travaux de rénovation.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°2012-62 en date du 21 mai 2012 relative à la création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Régie de la salle de spectacle de la Merise et du cinéma d'Art et d'Essai le Grenier à sel » ;

Vu la délibération n° 2016-33 en date du 13 décembre 2016 relative à la dissolution de la Régie de la salle de spectacle La Merise et du cinéma d'Art et d'Essai le Grenier à sel comme établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et reprise de l'activité par la Ville ;

Vu l'avis de la commission Education/Culture/Jeunesse/Sports/Vie Associative du 20 mars 2024 ;

Considérant le souhait de la municipalité de poursuivre son engagement en faveur de l'accès aux œuvres cinématographiques par le plus grand nombre et dans les meilleures conditions avec le lancement de travaux de rénovation de sa salle de cinéma dont la livraison est prévue à la fin du mois de mars 2024 pour une réouverture au public prévue le 27 avril 2024 ;

Considérant la volonté de profiter de la réouverture du cinéma pour lancer un nouveau projet d'établissement qui allie découverte du cinéma d'hier et d'aujourd'hui, participation habitante, éducation à l'image et appropriation de l'histoire du territoire ;

Considérant la volonté que ce nouveau projet qui établit le lien entre le passé, le présent et l'avenir trouve une traduction dans la dénomination même de l'équipement cinématographique ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve le changement de nom du cinéma « Le Grenier à Sel» en « cinéma Grenier à sel – Omar Sy »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déclarer le changement de nom à compter du **2 Avril 2024** à tout organisme qui doit en avoir connaissance pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

Contre : M. CORDIN – M. NASROU – Mme BRUNATI – Mme BARONE – Mme CLERTE-DURAND – Mme GOMILA – M. LEBOUQCQ

Abstention : M. MALANDAIN

Approuvé à la majorité de 30 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention(s).

Pour extrait conforme,